

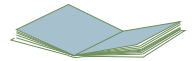
# Quartier cinéraire de Bornival (Nivelles)



(C) Ville de Nivelles

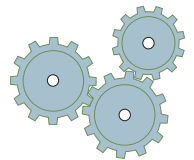
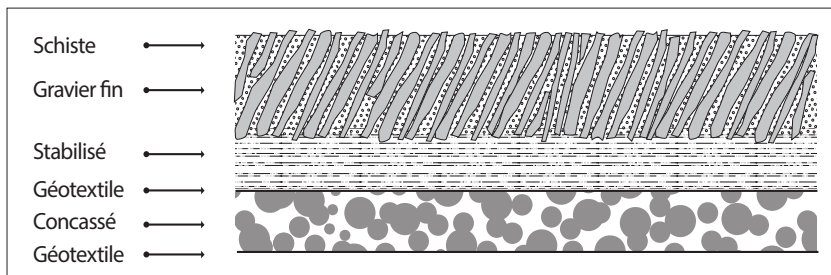
Poursuivant un double objectif d'embellissement et de mise en conformité, la Ville de Nivelles a doté le cimetière de Bornival d'un nouveau quartier, dédié aux sépultures à incinération. Comprenant une aire de dispersion, d'une zone destinée aux cavernes, d'un espace de recueillement et d'un columbarium, l'espace occupe au total une surface de 85 m<sup>2</sup>; pour un coût approximatif de 8.600 euros. Le projet, réalisé en 2016, a notamment bénéficié de subsides régionaux, dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2014 par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

Le Décret "funérailles" prévoit que chaque cimetière dispose d'au moins une aire de dispersion des cendres, mais il n'impose pas de réglementation quant à la nature des surfaces, laissant au gestionnaire communal la liberté de décider des matériaux utilisés (pelouse, galets, pierres, etc.). Une circulaire ministérielle recommande toutefois de ménager une surface de 2 mètres carrés par dispersion mensuelle.



Art. L1232 - 2§3 (CDL)  
Art. L1232 - 27 (CDL)

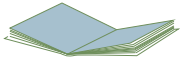
Pour son **aire de dispersion**, d'une surface approximative de 9m<sup>2</sup>, la Commune a opté pour des lames de schiste posées sur chant, bloquées à l'aide d'un fin granulat calcaire et d'une bordure en acier corten. La couche de fond consiste en 15cm de gravier concassé (60/120 mm) entre deux feuilles de géotextile et une couche de sable stabilisé peu chargé en ciment (75 - 100 kg / m<sup>3</sup>), à base de sable du Rhin.



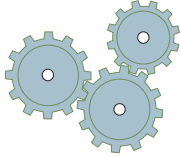
Les dalles de schiste sur chant (épaisseur 2 à 4 cm x 15 à 20 cm de largeur) sont enfouies dans une fine couche de gravier (2/8 mm). Hors sol, l'aire est délimitée par une bande en acier corten émergeant de 10 cm environ.

Le choix de matériaux minéraux (ici, du schiste) évite aux ouvriers une tonte régulière, avec le risque d'exporter des cendres à chaque passage. Cela n'exclut pas la présence de pousses d'adventices entre les dalles de schiste. Un entretien régulier reste donc nécessaire, au brûleur pour les jeunes plantules, sinon à la main (arrachage manuel).





Art. L1232-2 § 3 (CDL)



Le Décret "funérailles" impose que tout cimetière dispose au moins d'un columbarium, en plus de l'aire de dispersion et d'une zone destinée à l'inhumation d'urnes (en pleine terre ou en cavurnes). Le gestionnaire doit veiller à son entretien.

A Bornival, le **columbarium** a été inséré dans l'ancien mur d'enceinte du cimetière, face à l'aire de dispersion. De petites logettes sont ménagées, disposant chacune d'un entablement et d'une dalle de façade uniformes.

Au pied de la structure, un pas japonais en dalles de schistes brutes permet d'éviter le piétinement de la **pelouse** et de maintenir une station à pied sec.

Le mélange de semences a été choisi pour alléger la fréquence de tontes (7 à 8 / an) et pour son intérêt pour les insectes pollinisateurs.



Pour compenser l'aspect minéralisé des deux structures principales, le Service technique a **végétalisé** la surface et la périphérie du quartier cinéraire, au moyen d'un ensemble d'arbustes et des massifs de vivaces ne nécessitant qu'une taille par an : hydrangéas, rosiers, graminées, etc., sur un paillage minéral (schiste). Ce parterre accueillera les urnes en pleine terre et les cavurnes.

## Les +



Au départ d'un vieux banc en béton, le Service technique a réalisé un élégant reposoir pour l'accueil des usagers du cimetière (ci-contre). De simples lattes de Robinier en section carrée ont suffi à rhabiller la structure d'origine, lui donnant une touche à la fois simple et parfaitement intégrée au site.

Par ailleurs, pour rencontrer les critères du label "cimetière-nature", un hôtel à insectes est intégré au parerre, et un petit gîte à chauve-souris se dissimule dans la charpente de l'abri destiné à l'accueil des familles lors des cérémonies.

## Les -

En 2017, les services publics de tutelle (Région pour l'appel à projet, Province et Région pour l'extension du cimetière) ont souhaité faire **modifier** le projet d'aire de dispersion, en raison de craintes quant à l'imperméabilité du géotextile et de la couche stabilisée. Le feutre et le ciment utilisé risqueraient en effet d'empêcher la dissolution des cendres dans le sol. Pour bénéficier des subsides, la solution consistera à remettre la surface de dispersion en contact avec le sol en place.

**Auteur de projet :** Olivier Camberlin - Ville de Nivelles.

**Matériaux utilisés :** acier corten, ballast calcaire, gravier calcaire, sable stabilisé, pierre bleue, schiste.

**Végétal présent :** *Anemone hybride*, *Carex morrowii*, *Cornus florida 'Rubra'* et *'Winter Flame'*, *Hydrangea macrophylla* et *quercifolia*, *Ilex crenata 'Blondie'*, mélange pelouse "spécial cimetières", *Rosa 'The fairy'* et *'New Dawn'*, *Salix salicifolia 'Pendula'*.

**Coût total du projet :** 8 610, 58 € TVAC

**Subsides accordés :** 'Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18' / DGO5-SPW (2011).